



Journal de la
Fédération Patronale
et Économique

N°48 - Novembre 2018

INTERFACE

LE SALON DE L'ENTREPRISE

La Fédération Patronale et Economique organise le premier Salon de l'Entreprise en Suisse Romande, qui se déroulera à Bulle les 17 et 18 janvier 2019.

Il n'est pas toujours facile pour les petites et moyennes entreprises de trouver les partenaires externes adéquats pour leurs besoins dans les différents types de services. Forte de ce constat, la Fédération Patronale et Economique a décidé de mettre sur pied un nouveau Salon, où les professionnels pourront découvrir des solutions pratiques dans de nombreux domaines.

L'idée de créer un salon pour les entreprises ne date pas d'hier. Elle est née en 2011 déjà, suite à un constat de la FPE: « Beaucoup de petites et moyennes entreprises nous demandaient des solutions et des contacts pour des services informatiques ou fiduciaires, par exemple », explique Mathieu Fehl-



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique

mann, Président du Salon de l'Entreprise. Une étude de marché a été réalisée afin de sonder les entreprises de la région quant à leur intérêt pour un tel Salon et leurs préférences de format. Le but était de créer un nouveau rendez-vous professionnel, différent de ceux qui étaient déjà présents en Suisse: « Il existe plusieurs salons spécialisés, par exemple en management, en ressources humaines, ou en informatique. Nous voulions mettre sur pied un événement général, offrant tous les types de services aux entreprises. »

C'est pourquoi ce Salon présentera des solutions pratiques dans des domaines aussi variés que la digitalisation, la communication, la formation ou encore le recrutement. De plus, au vu de l'importance du nu

A-PRIORITY

P.P.

CH-1630 Bulle

LA POSTE

mérique et des nouvelles technologies dans les activités professionnelles, le souhait de la FPE était de mettre un accent tout particulier sur le 4.0, qui sera omniprésent tout au long des deux jours de la manifestation. Tout sera mis en place pour que dirigeants, cadres, employés, jeunes entrepreneurs ou encore étudiants souhaitant lancer leur start-up puissent trouver des solutions et outils pertinents pour leurs besoins.



La particularité principale de ce Salon ? Son format unique, regroupant à la fois exposants et conférenciers. Et le prix d'entrée donnera accès à toutes les zones, permettant aux participants de suivre autant de workshops et de conférences qu'ils le souhaitent, tout en gardant du temps pour visiter les nombreux stands à disposition. Ce format dynamique était une volonté des organisateurs : « Il est très difficile de se démarquer avec un nouveau Salon. Proposer des conférences, à un rythme d'une par heure pendant deux jours, c'est pour nous une vraie plus-value. »

Pour cette première édition, l'objectif sera de proposer une manifestation de grande ampleur, en accueillant plus de 1'200 visiteurs sur deux jours. Le public aura le choix de visiter une cinquantaine de stands et d'assister à une vingtaine de conférences et workshops, autour des thèmes de la digitalisation, la création, la gestion et la transmission d'entreprise. A terme, le Salon a l'ambition de devenir un rendez-vous professionnel de référence.

C'est que la FPE n'en est pas à son coup d'essai dans l'organisation de telles manifestations. On peut citer entre autres le Salon Suisse des Goûts et Terroirs, le Comptoir Gruérien, ou encore le Marché de Noël. Est-ce que la Fédération serait partante pour s'investir dans l'organisation d'autres événements ? « Oui, si nous rencontrons des opportunités de manifestations visant à développer touristiquement et économiquement la région, nous sommes toujours intéressés. »

Anaïs Henry

Infos pratiques :

Quand ?	Les 17 et 18 janvier 2019
Où ?	Espace Gruyère, 1630 Bulle
Pour qui ?	Entrepreneurs, dirigeants, indépendants, cadres, employés, étudiants
Pourquoi ?	S'informer, réseauter, créer et développer son entreprise, découvrir les nouvelles tendances et les nouveaux outils

Plus d'informations sur www.salon-de-lentreprise.ch



EDITO

Un coup de jeune et de nouveaux défis pour la FPE-CIGA

Se renouveler, se moderniser et éviter de se reposer sur ses acquis est essentiel pour l'évolution de toute entreprise. C'est bien évidemment aussi le cas pour la Fédération Patronale et Economique, et 2018 a été l'occasion de relever de nouveaux défis. Le premier Salon de l'Entreprise, qui aura lieu en janvier 2019, en est un bon exemple. C'est une idée longuement réfléchie et qui va enfin prendre forme. Nous nous réjouissons de pouvoir proposer une manifestation comme celle-ci aux entreprises de la région, et nous espérons qu'elle saura répondre à leurs attentes.

Les nouveaux événements ne sont pas les seuls changements de la FPE-CIGA en 2018. Nous avons également voulu redonner un coup de jeune à notre identité visuelle et donc à notre ligne graphique. Vous avez déjà pu le remarquer avec le nouvel Interface, mis en place l'année passée.

Tous nos autres supports ont suivi, du rapport d'activités aux invitations aux conférences et aux petits-déjeuners. Les derniers documents en date à avoir été remis au goût du jour sont les brochures de présentation de la FPE-CIGA et de nos différents services, ainsi que nos mappes. Nous sommes très heureux de cette modernisation apportée à notre Fédération.

Finalement, vous avez peut-être remarqué que le nom au bas des articles de cette édition d'Interface a changé. Mme Anaïs Henry est notre nouvelle chargée de communication, elle a remplacé M. Eric Plancherel depuis le mois d'août. Après avoir obtenu son Master en communication d'entreprise à l'Université de Fribourg, Mme Henry a effectué deux stages de six mois dans les domaines de la communication et du marketing avant d'être engagée au sein de la Fédération. Nous lui souhaitons la bienvenue et en profitons également pour remercier M. Plancherel de son travail et lui formuler nos vœux les meilleurs dans ses nouvelles fonctions d'enseignant à l'Ecole professionnelle à Fribourg.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

ACTU MEMBRE

Glassonprint marque de media f SA

L'année 2018 a été pleine de changements pour la société Glasson Imprimeurs Editeurs SA, et plus particulièrement pour son imprimerie Glassonprint à Bulle.

Depuis le 1^{er} janvier, ce secteur a été intégré au sein de media f SA, société du groupe Saint-Paul à Fribourg. Glassonprint a ainsi rejoint cinq autres marques sous cette entité. Les buts de cette fusion ? S'adapter à l'évolution du marché, élargir les prestations aux clients et pérenniser le modèle économique. Rencontre avec le directeur général de media f SA, Romain Glasson, et l'ex-directeur de Glasson Imprimeurs Editeurs SA, Philippe Clément, à la retraite depuis cet été.

C'est une stratégie qui est bien partie pour faire ses preuves. Au début de l'année 2018, le groupe Saint-Paul a réuni ses cinq centres de production (Glassonprint, Imprimerie Saint-Paul, Multiprint, le Centre d'impression de la Broye et Ipress Montreux), ainsi que sa régie média sous une seule entité : media f SA. Elle compte maintenant 145 collaborateurs, répartis sur les sites de Bulle, Fribourg, Payerne, Estavayer-le-Lac et Montreux.

« Les imprimeries demandent beaucoup d'infrastructures lourdes qui sont très coûteuses. Grâce à cette fusion, elles ont pu être regroupées sur deux sites, tout en conservant des bureaux sur les autres, comme à Estavayer et Montreux, pour rester proche des clients », explique Philippe Clément. Car si l'amélioration de la rentabilité et la diminution des coûts de production sont essentielles pour rester compétitifs, cela ne doit pas entraver la proximité avec la clientèle, comme le souligne Romain Glasson : « Le but n'a pas été de centraliser l'ensemble, au contraire. Être présents dans différents lieux nous permet de rester en contact avec nos clients, et également de profiter d'opportunités hors des frontières cantonales. »

Il est vrai qu'il faut trouver des moyens pour se démarquer dans le secteur, surtout face à la pression des prix : « Nous observons une mutation structurelle dans les imprimés. Par exemple, au fil des années, nous avons dû renforcer notre sec-



Romain Glasson, Directeur général de media f SA
Philippe Clément, Ex-directeur de Glasson Imprimeurs Editeurs SA et Administrateur chez St-Paul Holding



teur de vente. Quand j'ai commencé, nous n'avions aucun vendeur, et maintenant nous en avons plus de dix, dont la tâche principale est d'aller chercher les clients, car ils ne viennent plus tous seuls », raconte Philippe Clément.

Le service à la clientèle. Voilà le point-clé de la stratégie de la société et ce qui lui permet de se différencier. Media f SA regroupe maintenant deux domaines distincts, l'impression et le secteur publicitaire, tout en proposant une synergie entre les deux activités. Un atout indéniable pour Romain Glasson : « Notre force, c'est de pouvoir offrir toute une palette de prestations à nos clients, à travers un interlocuteur unique. Cela leur fait gagner du temps et simplifie les démarches. La complexité de la coordination interne est ensuite prise en charge par nos équipes. Nous pouvons ainsi faire part de notre expertise et proposer la meilleure solution et le meilleur rapport qualité-prix. » Une force qui leur permet d'ailleurs d'être le fournisseur officiel pour tous les imprimés de la Fête des Vignerons 2019.

Mais pour arriver à proposer les meilleurs services possibles, il reste encore plusieurs défis à relever. Tout d'abord, mettre en place des outils digitaux performants pour faciliter la vie des clients, comme un e-shop par exemple. Mais si une plateforme digitale est utile pour certains types de prestations, Romain Glasson explique que les besoins des plus grandes entre-

prises sont différents : « Notre but est de développer des paquets d'offres par secteurs d'activités. Cela permettra de montrer la palette de tout ce qui est faisable et d'apporter des conseils personnalisés aux clients. C'est notre défi principal, car c'est en apportant des plus-values de ce type que nous pouvons nous différencier, en particulier par rapport à la concurrence étrangère en ligne » Et le deuxième défi ? « Mieux combiner les forces du numérique et du papier. Ce dernier n'est pas voué à disparaître ! »

La fusion des six marques a donc été une étape essentielle pour répondre aux défis actuels, mais Philippe Clément le sait, ils demeurent toutefois permanents : « Il y aura évidemment d'autres challenges à relever, mais nous avons mis tous les atouts en place pour les surmonter. Nous avons la chance d'être un groupe indépendant et autonome, une PME, ce qui nous permet d'être souple et de pouvoir avancer rapidement. La fusion nous a également permis d'avoir des ressources en marketing et en business development que nous n'aurions pas pu nous permettre avant. Nous sommes prêts pour les prochaines années. »

Anaïs Henry

VOTATIONS 25 NOVEMBRE 2018



> Initiative populaire

Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative dite « pour l'autodétermination »)

Lancée par l'UDC, cette initiative demande l'adaptation du cadre juridique actuel, faisant en sorte que la Constitution fédérale primerait sur tous les traités internationaux. Elle souhaite placer le droit national au-dessus du droit international à travers des règles rigides. Cela signifie :

- Une réglementation rigide avec une suprématie de la Constitution fédérale sur les dispositions du droit international
- Moins de marge de manœuvre pour le Conseil fédéral et le Parlement
- En cas de conflit entre la Constitution et le droit international, les accords internationaux pertinents doivent être renégociés et au besoin résiliés

Position de la FPE

La FPE-CIGA recommande de rejeter cette initiative.

Arguments :

- L'initiative menace 600 accords déjà conclus, dont de nombreux accords de libre-échange et de l'OMC.
- Elle entraînerait une perte de confiance et de crédibilité pour la Suisse.
- La Suisse se retrouverait isolée sur le plan international et ne serait plus reconnue comme partenaire et place économique fiable.

Modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA - Base légale pour la surveillance des assurés)

Le Parlement a adopté une loi lors de la session de printemps permettant aux assurances sociales d'engager des détectives privés pour débusquer d'éventuels abus. Le projet permet l'utilisation d'enregistrements sonores et visuels, mais également, avec l'accord d'un juge, de techniques de localisation telles que des traceurs GPS et des drones.

Un groupe de citoyens a déposé un référendum qui a ensuite été soutenu par les Verts et le PS et a abouti en juillet dernier. C'est donc aux citoyens suisses de se prononcer sur cette modification de loi, le 25 novembre prochain.

Position de la FPE

La FPE recommande d'accepter cette modification de loi.

Arguments :

- Le nombre de cas de fraudes avérés est restreint, mais les montants en jeu sont généralement très élevés.
- Il faut combattre les abus de manière ciblée.
- Les mesures de surveillance ne seront utilisées qu'en dernier ressort mais seront très utiles à titre préventif.

EN CAS DE DÉCÈS D'UN EMPLOYÉ, L'EM- PLOYEUR DOIT VERSER UNE INDEMNITÉ

En raison du caractère personnel de la prestation de travail (art. 321 CO), le contrat de travail prend fin au décès de l'employé (art. 338 al. 1 CO), de sorte que l'employeur ou les héritiers n'ont pas à résilier le contrat.

Mais au-delà de cette fin effective des rapports de travail, l'art. 338 al. 2 CO impose à l'employeur le versement d'un mois de salaire dès le jour du décès en faveur des survivants si ce dernier laisse un conjoint, un partenaire enregistré, des enfants mineurs ou, à défaut, d'autres personnes en faveur desquelles il remplissait une obligation d'entretien. Cette indemnité est de deux mois de salaire si les rapports de travail ont duré plus de cinq ans. Cette obligation a pour but d'éviter que les survivants dont le travailleur assumait l'entretien ne tombent subitement dans le besoin.

Peu importe que l'obligation d'entretien ait été légale, contractuelle ou morale, qu'elle ait été constatée judiciairement ou non. En revanche, quelle qu'en soit la nature, l'indemnité ne doit être versée que si l'employé assumait effectivement son obligation. Les héritiers ont droit à cette indemnité, même en cas de répudiation de la succession.

Le montant dû par l'employeur est exigible au moment du décès, même si le défunt avait épuisé son droit au salaire conformément à l'art. 324a CO ou se trouvait en période de délai de congé. Cette indemnité comprend le salaire de base, le treizième salaire et les éventuels autres avantages en nature. Il s'agit d'un montant net, non soumis aux cotisations sociales qui doit être versé directement aux bénéficiaires et, cas échéant, réparti par tête d'un même groupe.

A noter encore que l'indemnité consécutive au décès peut être cumulée à d'éventuelles autres prestations, telles que l'indemnité pour longs rapports de travail (art. 339b CO). En revanche, la question de savoir si les prestations d'une assurance privée sur la vie, financée par l'employeur, par exemple d'un fonds de prévoyance professionnelle ou de prestations LAA pourraient être déduites de cette indemnité n'a pour l'instant pas été tranchée.

L'INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Gérard Yerly, Président de l'Association des maîtres bouchers-charcutiers du canton de Fribourg

La collaboration entre la Fédération Patronale et l'Association remonte à 1994. Gérard Yerly, quant à lui, a rejoint le Comité il y a plus de dix ans et est Président depuis 2012.

Pour le rencontrer, rendez-vous à sa boucherie à Rossens, qu'il tient depuis 15 ans.

Interface: Quel est l'apport de la FPE pour votre association et en quoi est-il important?

Gérard Yerly: La FPE nous apporte une aide indéniable dans toutes les tâches que nous ne savons pas gérer, comme le secrétariat ou la logistique, par exemple. Il y a aussi beaucoup de personnes importantes pour nous au sein de la Fédération. Je pense par exemple à sa directrice, Nadine Gobet, qui est un appui très important, notamment dans la sphère politique. Et puis la grande force de la FPE-CIGA, c'est de réunir de multiples compétences en un seul bâtiment. Toutes les personnes dont nous avons besoin se trouvent au même endroit, et c'est extrêmement pratique.

Pour résumer, le soutien de la FPE est d'une importance cruciale et l'association ne pourrait relever les défis d'aujourd'hui sans son appui.

Avez-vous le souvenir d'une occasion particulière où le soutien de la FPE vous a été primordial?

Il y a quelques années, l'Union Professionnelle Suisse de la Viande a demandé à toutes les associations cantonales de contacter les politiciens, dans le but de faire passer une réforme. L'association fribourgeoise a demandé l'aide de Nadine Gobet qui a non seulement approché les bonnes personnes de son carnet d'adresses, mais qui a en plus défendu et soutenu la réforme auprès d'elles.

Quels sont d'après vous les plus grands défis actuels que rencontrent l'association et le métier en général?

La formation, sans aucune hésitation. Nous avons eu de la peine à recruter des jeunes pendant longtemps. Après avoir fait beaucoup d'efforts, nous sommes maintenant un des meilleurs cantons, avec chaque année une belle classe d'une vingtaine d'apprentis. Mais il y a un vrai problème au niveau natio-

nal, avec seulement 250 apprentis par année, pour environ 24'000 professionnels. Ce n'est



pas assez pour assurer la relève. Un autre défi pour

... utiliser nos forces, qui sont la traçabilité, la qualité de nos produits et surtout le service et le conseil à la clientèle.



la formation est que nous manquons depuis peu de formateurs et les jeunes peinent à trouver des places d'apprentissage. C'est vraiment dommage, car former c'est aussi assurer la pérennité de notre métier, mais cela demande du temps, beaucoup de tâches administratives, et aussi un grand côté social et psychologue.

Vous fêterez dans deux ans votre 100^e anniversaire. Qu'est-ce que cela signifie pour l'association?

Fêter un 100^e anniversaire, c'est une bonne occasion de faire une rétrospective pour observer l'évolution du métier. Cela permet de faire un bilan de ce qui s'est fait, sans oublier de regarder vers l'avenir. La modernisation de la profession? Pour moi, elle passe par un changement du style de commerce, en proposant un service traiteur et plus de plats cuisinés. Les clients veulent toujours plus de préparations déjà toutes faites, ou alors vite cuites, et il faut s'y adapter. Et pour continuer à faire la différence, nous devons évidemment utiliser nos forces, qui sont la traçabilité, la qualité de nos produits, et surtout le service et le conseil à la clientèle. Ce sont sur ces points-là que les boucheries artisanales peuvent vraiment se démarquer face à la concurrence des supermarchés.

Un dernier mot?

Je tiens à remercier tous les membres qui s'engagent pour l'association, et également tous les formateurs. C'est incroyable de prendre de son temps pour se mettre au service des collègues et des apprentis, alors bravo et merci à ceux qui le font!



L'APP À DÉCOUVRIR

Le networking facile et décontracté



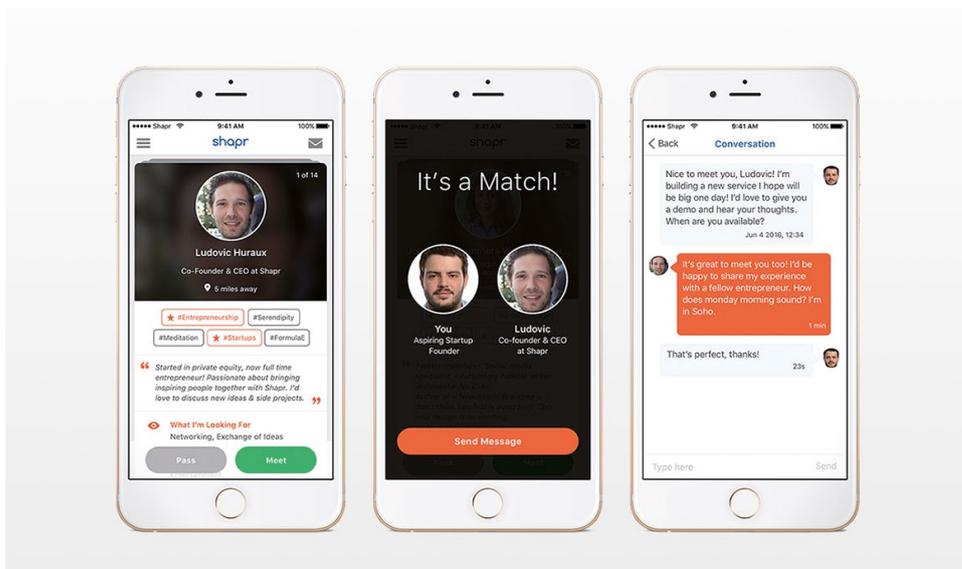
Le réseautage fait partie intégrante de la vie professionnelle, mais il peut parfois s'avérer difficile de rencontrer les bonnes personnes. L'application Shapr est le numéro un du networking, vous permettant de sélectionner et contacter les profils les plus pertinents pour vos besoins.

Comment ça marche ?

Similaire à Tinder dans son fonctionnement, Shapr est une manière ludique de faire du réseautage. L'application utilise votre localisation, votre expérience professionnelle et vos intérêts choisis pour vous proposer 10 à 15 profils professionnels pertinents et inspirants

par jour. Ce nombre réduit permet d'éviter les spams et la prospection massive.

Vous pouvez ensuite swiper anonymement pour sélectionner les profils qui vous intéressent. Si ceux-ci vous choisissent également, cela veut dire que vous partagez des intérêts et des objectifs professionnels communs. Vous pouvez dès lors entrer en contact via l'application et organiser une rencontre. Au fur et à mesure de vos sélections, l'algorithme de l'application s'améliore et vous propose des profils de plus en plus pertinents à vos attentes.



INFOS TECHNIQUES :

Shapr a été créée en France en 2015 et a maintenant également des bureaux aux Etats-Unis.

L'application est disponible sur Android et iOS, en sept langues différentes. Elle est gratuite, avec des possibilités d'achats intégrés pour plus de fonctionnalités.

PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS :

Découvrez les profils pertinents grâce à un puissant algorithme

Swipez pour trouver des personnes qui partagent vos intérêts

Prenez contact et organisez des rencontres professionnelles

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS FPE - CIGA

Cours / Petits-déjeuners

15.11 | 7h00-9h00 BULLE

PETIT-DÉJEUNER - LE RECouvreMENT DE CRÉANCES
EN PARTENARIAT AVEC HELVETICUM

20.11 | 8h30-17h00 BULLE

COURS - GESTION EFFICACE DU RECRUTEMENT

29.11 | 8h00-12h00 FRIBOURG

COURS - CYBERCRIMINALITÉ – LES BONS RÉFLEXES



Tous les cours et inscriptions
sur www.fpe-ciga.ch

IMPRESSUM

Edition

FPE-CIGA, Bulle

Rédaction

Anaïs Henry

Graphisme

agence DEP/ART, Bulle

Impression

media f SA - Glassonprint, Bulle



FPE - CIGA

Fédération Patronale
et Économique